

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 mars 2020

Délibération 2020-09

OBJET : Affectation Résultat d'exploitation 2019

Le 3 mars 2020 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE, Guilaine DEBRAS, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Guy LOPINTO, Daniel LE BLAY, Gilbert TAULANE représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Procurations :

Patrick LAFARGUE, représenté par Monique ROBORY-DEVAYE

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Claudine MAURY, Michelle SALUCKI, Danièle PUGNAIRE, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Martine BONNEAU est désigné(e) en qualité de secrétaire
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 13
Votants : 14
Procuration 1
Date de la convocation :
26 février 2020

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200303-2020-09-DE
Date de télétransmission : 09/03/2020
Date de réception préfecture : 09/03/2020

Après avoir entendu la lecture du Compte Administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,
 Constatant que le Compte Administratif dudit exercice présente les résultats suivants :

	RESULTATS CA 2018	Virement à la section d'Investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	Restes à Réaliser 2019 D R	SOLDES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	2 212 893,78 €		- 431 912,10 €	-1 678 189,34 € 187 500 €	-1 490 689,34 €	290 292,34 €
FONCTIONNEMENT	3 654 722,32 €	0,00 €	-338 092,86 €			3 316 629,46 €

Considérant que seul le résultat de la Section d'Exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement le cas échéant),

Où cet exposé,
 Après en avoir délibéré conformément à la loi,
 Le Comité Syndical,
 A, l'unanimité

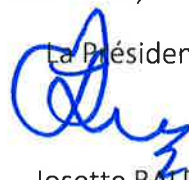
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	3 316 629,46 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (c/R002)	0,00 € 3 316 629,46 €
Total affecté au c/1068	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (c/ D002) en dépenses d'exploitation	0,00 €

L'excédent d'investissement avant prise en compte du solde des Restes à Réaliser, soit 1 780 981,68 €, est affecté au compte R001 – « Excédents d'investissement reportés ».

Fait à ANTIBES, le 3 mars 2020

La Présidente,



Josette BALDEN



Accusé de réception en préfecture
 006-200046076-20200303-2020-09-DE
 Date de télétransmission : 09/03/2020
 Date de réception préfecture : 09/03/2020